



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

<p>Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 28</p> <p>Date de la convocation : Le 10 décembre 2024</p> <p>Publication site internet : Le 24 décembre 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Mme Sophie BIBAL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA (arrivée à 19h03), M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p>Etaient représentés : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, M. Jean-Pierre PLAISANCE ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY</p>
---	---

Délibération n°33

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Objet : Echange de terrains entre la Commune et la Copropriété « le Val d'Arly » pour régularisation du domaine public communal et de l'assiette foncière de la Copropriété

La copropriété « Le Val d'Arly » est propriétaire de la parcelle cadastrée section E n° 2927 d'une surface de 3 550 m². Toutefois, une partie de cette parcelle correspond depuis de nombreuses années à des espaces publics.

Il convient aujourd'hui de régulariser la situation.

Ainsi, la Copropriété « le Val d'Arly », lors de son assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2024, a donné son accord pour la cession à la Commune de l'emprise concernée par ces espaces publics soit une surface de 1971 m².

Afin de conserver une cohérence, notamment dans l'entretien des espaces verts présents autour du lot conservé par la Copropriété « le Val d'Arly », il convient que la Commune cède, quant à elle, à ladite Copropriété une surface totale de 57 m² relevant du domaine privé de la Commune.

Cet échange aura lieu sans soulte.

Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge pour moitié par la Commune et la Copropriété « le Val d'Arly ».

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve l'échange de terrains entre la Commune et la Copropriété le Val d'Arly aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20241216-20241216_DE33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

